

**COMPTE-RENDU DE LA  
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
- SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018 -**

L'année deux mille dix-huit, le 27 novembre à 20 h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme HIRAUX Chantal, Mme DELAMAIN Claudine, Mme VANNIER Pierrette, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. DUFOUR Bernard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, Mme PERNIN Stéphanie, M. BATTAGLIA Pierre, (Conseillers municipaux), M. PETIT Jean-Marie, M. PLANELLS Marc.

Secrétaire de Séance: Mme HIRAUX Chantal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

◆

**ORDRE DU JOUR:**

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 06 novembre 2018.
- ◆ Approbation de la convention de partenariat associative entre le C.C.A.S. de la commune d'Héricy et l'association ACTIOM.
- ◆ Questions diverses.

◆

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 06 NOVEMBRE 2018.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE LA COMMUNE D'HERICY ET L'ASSOCIATION ACTIOM.**

Madame la Présidente propose au CCAS de signer une convention de partenariat associative entre le C.C.A.S de la commune d'Héricy et l'association ACTIOM. Cette convention a pour but d'améliorer les conditions d'accès à une couverture de santé dans le cadre de sa politique sociale, et d'accompagner l'accès au dispositif MA COMMUNE MA SANTE porté par l'association ACTIOM.

Pour cela l'association ACTIOM a pour objet, conformément à ses statuts de :

- Conclure en faveur de ses adhérents tous contrats d'assurance groupe auprès des Compagnies de Mutuelles d'assurances autorisées, d'adapter à leur profit ces contrats et de permettre aux membres de participer à la gestion des risques qui les concernent conformément à la législation en vigueur.
- De les informer sur toutes les questions concernant la protection sociale, l'assurance de personne, en engageant à cet effet toute action d'information, de formation et de communication avec ses membres.
- De développer entre ses membres un esprit de solidarité conforme à la tradition mutualiste.

Elle s'engage à :

- Assurer des permanences au CCAS dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération MA COMMUNE MA SANTE. La fréquence de ces permanences sera définie en accord avec le CCAS,
- Fournir des affichettes pour assurer la communication,
- Proposer aux habitants, exclusivement des solutions relevant de l'assurance maladie complémentaire,
- Exercer une mission de conseil auprès des bénéficiaires,
- Informer les personnes éligibles à la CMU ou à l'ACS vers les contrats agréés pour bénéficier de l'ensemble des droits associés,

- Informer le CCAS de toute modification des tarifs ou prestations proposés, dès qu'elle en a connaissance.

Le CCAS autorise l'occupation d'un local du domaine public de la commune par l'association ACTIOM.

Après délibération, les membres du C.C.A.S d'Héricy accepte la proposition à l'unanimité des membres présents, et autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3- QUESTIONS DIVERSES.

La collecte de jouets a été un succès. Quatre associations sont bénéficiaires : L'épicerie solidaire, « Le Jeu » à l'hôpital de Nemours, « Le relais des Femmes » à Montereau-Fault-Yonne et le Secours Populaire de Varennes-sur-Seine.

Les démarches sont en cours pour que le dernier atelier du « PRIF », sur la prévention des chutes puisse être organisé en début 2019.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

---

La Secrétaire,  
Chantal HIRAUX



La Présidente,  
Sylvie BOUCHET BELLECOURT

